

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

Invest 26 de Baloise Belgium SA (ci-après « Baloise »), appartenant au Baloise Group.

Appelez le +32 3 247 21 11 pour de plus amples informations ou visitez le site web [www.baloise.be](http://www.baloise.be).

Autorité de contrôle compétente: la FSMA, Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles. [www.fsma.be](http://www.fsma.be)

Document d'Informations Clés a été établi le 01.02.2024.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre**

## En quoi consiste ce produit?

### Type

Invest 26 est une opération de capitalisation multi-optionnelle, avec un rendement garanti par Baloise (branche 26).

### Objectifs

Invest 26 est une opération de capitalisation sur le long terme qui, à la date terme ou en cas de rachat, garantit le paiement de la réserve constituée par le biais du taux d'intérêt garanti, majorée de la réserve constituée par le biais de la participation bénéficiaire acquise.

#### Compte branche 26

Le rendement se compose du revenu capitalisé des primes nettes au taux d'intérêt garanti, éventuellement majoré d'une participation bénéficiaire. Le taux d'intérêt garanti en vigueur au moment de chaque paiement de prime ou versement à la suite d'un transfert vers l'autre compte de capitalisation reste d'application jusqu'à la fin de la première période de garantie de 8 ans. Après cette période de garantie, un nouveau taux d'intérêt est à chaque fois fixé pendant des périodes de garantie consécutives de 8 ans.

#### Participation bénéficiaire

Chaque année, l'Assemblée Générale de Baloise décide, en fonction des résultats et de la conjoncture économique, quelle participation bénéficiaire elle accordera au compte de capitalisation de la branche 26 choisi. L'attribution de la participation bénéficiaire est incertaine au préalable, mais une fois qu'elle a été attribuée, elle est définitivement acquise.

Vous trouverez de plus amples informations sur ces options d'investissement dans le 'Document d'Information Spécifique' par fonds d'investissement. Vous pouvez consulter ce document sur notre site web [www.baloise.be](http://www.baloise.be).

## Investisseurs de détail visé

Invest 26 s'adresse aux personnes ayant un horizon de placement d'au moins 8 ans, ayant une connaissance et une expérience des produits de capitalisation de la branche 26. Les options sous-jacentes devraient être adaptées aux besoins, aux caractéristiques et aux buts de l'investisseur.

## Prestations d'assurance

La durée du contrat peut être choisie librement: soit 8 ans, soit une durée indéterminée. Baloise ne peut pas résilier le contrat de manière unilatérale. Il est mis fin au contrat à la date terme ou en cas de rachat total.

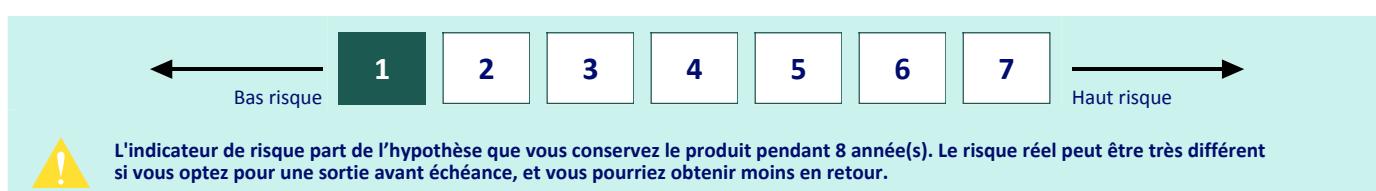
À la date terme ou en cas de rachat, le contrat garantit le paiement de la réserve au bénéficiaire, éventuellement diminuée des frais en cas de sortie anticipée (voir dans la section intitulée 'Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?'). La réserve est constituée à partir des primes nettes investies ou transférées, capitalisées au taux d'intérêt garanti et majorées de la participation bénéficiaire acquise. Les valeurs reprises dans la partie 'Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?' dans le 'Document d'Information Spécifique' par chaque option d'investissement, correspondent uniquement à la prestation des réserves.

#### Prime

La prime minimale est de 15.000 EUR (frais d'entrée compris). Les versements supplémentaires sont uniquement possibles dans un contrat à durée indéterminée. Ces versements supplémentaires s'élèvent au moins à 5.000 EUR. En cas de répartition entre les 2 comptes de capitalisation branche 26, au moins 10% du versement doivent être investis par compte choisi.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

### Indicateur risques



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur représente le niveau de risque de toutes les options d'investissement possibles, allant de la classe de risque 1 à 1 sur 7, (où "1" est la classe de risque la plus faible et "7" la classe de risque la plus élevée).

Baloise garantit les prestations des comptes de capitalisation de la Branche 26.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

# Document d'Informations Clés

## Que se passe-t-il si Baloise n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Lorsque Baloise ne peut pas effectuer les versements, un régime légal de priorité entre en vigueur. Ce régime prévoit que, pour les opérations de capitalisation de la Branche 26, un patrimoine spécial soit constitué, celui-ci est géré séparément au sein des actifs de Baloise. En cas de faillite, ce patrimoine spécial est utilisé prioritairement afin d'exécuter les engagements à l'égard des preneurs d'assurances, des assurés ou des bénéficiaires qui tombent sous cette gestion distincte.

## Que va me coûter cet investissement?

### Coûts au fil du temps

La réduction des revenus montre l'effet que le total des coûts à payer a sur le rendement de votre investissement. Les coûts totaux comprennent les coûts uniques, fixes et accessoires.

Les montants indiqués correspondent aux coûts cumulatifs du produit lui-même pour trois périodes de propriété différentes.

Les montants et pourcentages illustrent l'impact des coûts totaux sur le rendement d'un investissement de 10 000,00 EUR:

- si l'on sort du produit après un an;
- si l'on sort après la moitié de la période recommandée;
- si l'on sort à la fin de la période recommandée.

Les chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. La personne qui vous vend ce produit ou qui vous conseille sur ce produit peut vous facturer d'autres coûts. Le cas échéant, elle vous donne des informations sur ces coûts et vous montre l'incidence de tous les coûts sur votre investissement au fil du temps.

Exemple d'investissement: 10 000,00 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	<b>261,62 EUR à 261,62 EUR</b>	<b>316,77 EUR à 316,77 EUR</b>	<b>395,14 EUR à 395,14 EUR</b>
Incidence des coûts annuels (*)	2,67 % à 2,67 %	0,81 % à 0,81 %	0,50 % à 0,50 %

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,02 % avant déduction des coûts et de 1,52 % après cette déduction.

### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous montre ce qui suit:

L'effet que les différents types de coûts ont chaque année sur votre rendement potentiel à la fin de la période de détention recommandée;  
La signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans.
Coûts d'entrée	2,50 % du montant que vous payez au moment d'entrée dans cet investissement. Il s'agit du maximum que vous pouvez payer ; vous pouvez payer moins. Ces frais comprennent les coûts de distribution de votre produit.	2,50 %
Coûts de sortie	Les frais de sortie ne s'appliquent pas si vous conservez le produit jusqu'à la période de détention recommandée. Toutefois, des frais de sortie peuvent s'appliquer en cas de rachat anticipé.	0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Il s'agit du coût total (TER) que nous et les sociétés de gestion avec lesquelles nous travaillons prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	Contrat d'assurance 0,00 % Option d'investissement 0,18 % - 0,18 %
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des frais facturés lors de l'achat et de la vente des investissements sous-jacents. Le montant réel varie en fonction du nombre d'achats et de ventes.	Contrat d'assurance 0,00 % Option d'investissement 0,00 % - 0,00 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Contrat d'assurance 0,00 % Option d'investissement 0,00 %

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 8 an(s).

# Document d'Informations Clés

---

Cette période de détention est recommandée pour éviter des frais de rachat. Une opération de capitalisation de la branche 26 est la forme d'investissement par excellence axée sur le long terme.

Le contrat peut être rachetée à tout moment, en tout ou en partie. Le rachat minimal s'élève à 1.250 EUR.

Après un rachat partiel, il faut que:

- la réserve totale figurant dans le contrat ne soit pas inférieure à 2.500 EUR;

Indemnités de rachat

- Indemnité de rachat pendant les 3 premières années après le premier paiement de prime

En cas de rachat pendant les 3 premières années après le premier paiement de prime, une indemnité de rachat dégressive de 3 % (première année), 2 % (deuxième année) et 1 % (troisième année) est perdue sur la réserve à racheter, après application éventuelle de la correction de la valeur.

- Correction de valeur compte branche 26

Si, au moment du rachat, le taux des OLO, pour la durée restante de la première période de garantie de 8 ans, est plus élevé qu'au début, alors une correction de valeur peut être appliquée. Pour les périodes de garantie consécutives, cette correction de valeur est toujours limitée à 5%.

- Frais de rachat durant les périodes de garantie suivantes pour le compte branche 26

Ces frais de rachat sont calculés de la même manière que lors de la première période de garantie de 8 ans, mais ils ne peuvent jamais s'élever à plus de 5% de la réserve à racheter.

Indemnité de rachat minimale

L'indemnité de rachat minimale s'élève à 75 EUR (indexée).

Rachat gratuit

Une fois par année civile, 15% de la réserve, avec un maximum absolu de 25.000 EUR peut être racheté sans aucune indemnité de rachat ou correction de valeur.

Au cours de la durée, il est possible de transférer vers d'autres comptes de capitalisation de la branche 26

Le transfert partiel s'élève à 1.250 EUR, tenant compte du fait que le solde du compte de capitalisation dans lequel on transfère s'élève aussi au moins à 1.250 EUR.

- le premier transfert de fonds par année civile: gratuit à concurrence de 15 % de la réserve (avec un maximum de 25.000 EUR); sur la partie qui excède les 15 % des frais de transfert seront portés en compte et ils sont calculés de la même manière que les frais de rachat.

- à partir d'un deuxième transfert par année civile: application des frais de transfert selon le mode de calcul expliqué au point précédent, majorés de frais supplémentaires de 0,5 % sur le montant de la réserve à transférer (ce montant est diminué de l'indemnité de rachat déjà prélevée).

En ce qui concerne l'incidence de ces frais, voir dans la section 'Quels sont les frais?'.

---

## Comment puis-je formuler une réclamation?

En cas de plaintes, vous pouvez nous adresser:

- Au service des plaintes de Baloise: City Link, Posthofbrug 16 à 2600 Antwerpen, Tél. 078 15 50 56, [www.baloise.be/plaintes](http://www.baloise.be/plaintes) ou via [plainte@baloise.be](mailto:plainte@baloise.be)

- Ombudsman des assurances: square de Meeùs 35 à 1000 Bruxelles, Tél. 02 547 58 71 [www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be) ou via [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be)

---

## Autres informations pertinentes

Ce document d'informations clés est complété par le Document d'Information Spécifique à chaque option d'investissement. Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons aux Conditions Générales et le règlement de gestion. Nous vous conseillons de lire attentivement ces documents avant de souscrire à ce produit.

Fiscalité

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre brochure d'info 'Aspects fiscaux de l'assurance vie' que vous pouvez consulter sur notre site web [www.baloise.be](http://www.baloise.be).